

# MAIRIE DE CHANAT-LA-MOUTEYRE

Puy-de-Dôme

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

### SEANCE DU 18 MARS 2021

Le Conseil municipal de la Commune de Chanat-la-Mouteyre dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salesses, sous la présidence de Monsieur Nicolas BEAURE, Maire.

**Membres du conseil municipal :** Nicolas BEAURE, Claude VIESSANT, Corentin LE BOUQUIN, Caroline RATELADE, Marie-Claude MILITON, Richard AUBERT, Olivier BERGER, Mathieu FERRY, Nicole HEBRARD, Chloé HEURTEUR, Vanessa LEITE, Philippe POURVIN, Vincent SCHMITT, Cécile TARRADE, Bernard VELLET.

**Absent excusé :** Chloé HEURTEUR,

**Procuration :** Chloé HEURTEUR donne procuration à Cécile TARRADE

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 14

**Date de la convocation :**

12 mars 2021

**Secrétaire de séance :**

Richard AUBERT

### BUDGET REGIE DE TRANSPORT : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal approuve le compte administratif comme suit :

REGIE DE TRANSPORT	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		15 935,66		3 617,89		19 553,55
Opérations de l'exercice	61 257,12	76 333,91	7 658,47	13 094,65	68 915,59	89 428,56
TOTAUX	61 257,12	92 269,57	7 658,47	16 712,54	68 915,59	108 982,11
Résultats de l'exercice	0,00	15 076,79	0,00	5 436,18	0,00	20 512,97
Résultats de clôture	0,00	31 012,45	0,00	9 054,07	0,00	40 066,52

Voté à l'unanimité.

### BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal approuve le compte administratif comme suit :

COMMUNE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		278 073,06	79 576,68			198 496,48
Opérations de l'exercice	528 454,23	629 338,86	176 497,49	640 235,08	704 951,72	1 269 573,94
TOTAUX	528 454,23	907 411,92	256 074,17	640 235,08	784 528,30	1 547 647,00
Résultats de l'exercice	0,00	100 884,63	0,00	384 160,91	0,00	564 622,22
Intégration Rt BP annexes eau/asst		107 244,77		89 928,14		
Résultats de clôture		486 202,46	0,00	474 089,05		763 118,70

Voté à l'unanimité.

### COMPTES DE GESTION 2020

Le conseil municipal déclare les comptes de gestion dressés par le Trésorier conformes aux comptes administratifs de la commune.

Voté à l'unanimité.

### AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal décide un report à l'exercice 2021 de 15 935.66€ pour la régie de transport et 378 957.69 € pour le budget principal. Une affectation complémentaire au 1068 est également votée pour 107 244.77 €

Voté à l'unanimité.

## **TAUX D'IMPOSITION 2020**

Le conseil municipal décide de maintenir les taux d'imposition de l'année 2020 pour 2021.

*Voté à l'unanimité.*

## **BUDGETS PRIMITIFS 2021**

Le conseil municipal approuve les budgets comme suit :

### **Budget REGIE DE TRANSPORT**

Section d'exploitation :                      Section d'investissement :

Dépenses : 147 084.31 €                      Dépenses : 85 147.67 €

Recettes : 147 084.31 €                      Recettes : 85 147.67 €

### **Budget COMMUNE**

Section d'exploitation :                      Section d'investissement :

Dépenses : 922 726.89 €                      Dépenses : 1 426 656.43 €

Recettes : 922 726.89 €                      Recettes : 1 426 656.43 €

*Voté à l'unanimité.*

## **COOPERATIVES SCOLAIRES : SUBVENTION ANNEE 2020/2021**

En raison de la crise sanitaire et l'impossibilité de réaliser des sorties scolaires, le conseil municipal décide de ne pas attribuer de subvention aux coopératives scolaires pour l'année scolaire 2020/2021 en accord avec les directrices des deux écoles

*Voté à l'unanimité.*

## **ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE DURTOL-CHANAT-NOHANENT-SAYAT : DEMANDE DE SUBVENTION 2021**

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 200 € pour l'année 2021.

*Voté à l'unanimité.*

## **EXTINCTEURS : CHOIX DU PRESTATAIRE**

Compte tenu de la nécessité de remplacer un certain nombre d'extincteurs arrivés à échéance, le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise la moins-distante, soit l'entreprise Desautel, pour un montant total de 2 194.19€ HT.

*Voté à l'unanimité.*

## **SIEG : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELECOMS « RUE DE LA PIALA »**

Les membres du conseil municipal décident d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom « rue de la Piala » et de fixer la participation de la commune au financement des dépenses de génie civil à 20 000€ H.T.

*Voté à l'unanimité.*

## **PERSONNEL : CONTRAT A DUREE DETERMINEE – TRANSPORT SCOLAIRE**

Le conseil municipal décide d'habiliter Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un conducteur de bus scolaire en contrat à durée déterminée, à temps non complet.

*Voté à l'unanimité.*

## **PERSONNEL : CONTRAT A DUREE DETERMINEE – SERVICES PERISCOLAIRES**

Le conseil municipal décide d'habiliter Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent périscolaire en contrat à durée déterminée, à temps non complet.

*Voté à l'unanimité.*

## **REGIE DE TRANSPORT : RENOUVELLEMENT DE CONVENTION – CONSEIL REGIONAL**

Le conseil municipal décide de demander la continuité de la convention qui lie le Conseil régional et la Commune afin d'assurer en régie communale le transport scolaire dont la région a compétence.

*Voté à l'unanimité.*

## **EPF-SMAF : CONVENTIONS DE PORTAGE FINANCIER ET DE GARDIENNAGE - PARCELLE AC101**

La convention de portage financier a pour objet de définir les conditions d'acquisition de la parcelle AC101, de portage et de rétrocession par l'EPF Auvergne pour le compte de la commune.

La convention de gardiennage a pour objet de permettre la mise à disposition du bien à la commune à titre transitoire pour réaliser les études et travaux d'aménagement en vue de la réalisation du projet définitif.

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et tout document s'y rapportant.  
*Voté à l'unanimité.*

### **CREATION D'UN MARCHÉ FERMIER DE PRODUCTEURS LOCAUX : APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

#### **ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 21 JANVIER 2021**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le règlement intérieur de ce marché fermier auprès des services préfectoraux.

*Voté à l'unanimité.*

### **DISPOSITIF DE REMBOURSEMENT DES SOMMES CORRESPONDANT AUX FRAIS DE GARDE OU D'ASSISTANCE DES ELUS DES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS**

L'Etat prend en charge, à compter du mois de janvier 2021, les frais de garde d'enfants ou d'assistance engagés par les élus des communes de moins de 3 500 habitants pour leur permettre d'assister aux réunions indispensables à l'exercice de leur mandat électoral (conseils municipaux ou réunions de commissions communales).

Le conseil municipal décide de mettre en place ce dispositif.

*1 ABSTENTION, 14 VOIX POUR*

### **PROJET INSPIRE : VOTE D'UNE MOTION**

- **Considérant** les enjeux portés par le projet, à savoir desservir tout le territoire et limiter fortement les véhicules dans le centre-ville,
- **Considérant** que le stade de Durtol, constitue le seul point d'entrée nord-ouest de l'Agglomération,
- **Considérant** les flux importants entrant et sortant par la D943,
- **Considérant** la position géographique de la Commune de Chanat la Mouteyre,
- **Considérant** la force d'attraction économique de la CAM sur notre commune,
- **Considérant** le nombre d'actifs, de jeunes scolarisés se rendant chaque jour sur l'Agglomération Clermontoise,
- **Considérant** que les territoires limitrophes ne doivent pas être oublier de la concertation car la force d'attraction de la métropole va bien plus loin que ces limites administratives.

Le conseil municipal décide de participer à la concertation dans le cadre du Projet Inspire et de faire valoir l'intérêt pour les habitants de la Commune de Chanat-la-Mouteyre du terminus au stade de Durtol pour la ligne C.

*Voté à l'unanimité.*

### **RLV : COMPETENCES EAU-ASSAINISSEMENT – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE GESTION**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention de gestion transitoire pour l'exploitation des services eau, assainissement et eaux pluviales urbaines avec la Communauté d'Agglomération de Riom Limagne et Volcans et de dénoncer celle-ci en cas de non revalorisation de la participation du personnel au premier semestre 2021.

*Voté à l'unanimité.*

### **ECOLE DE CHANAT : RENOVATION THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE - DEMANDE DE SUBVENTION**

Le conseil municipal décide de solliciter un fonds de concours de 20 000€ auprès de RLV pour la réfection de la toiture de l'école de Chanat et l'installation de panneaux photovoltaïques dont le coût total sera de 52 800€ HT.

*Voté à l'unanimité.*

### **PARKING VILLAGE DE L'ETANG : BUSAGE POUR EVACUATION DES EAUX PLUVIALES - CHOIX DU PRESTATAIRE**

Dans le cadre du projet de création d'un parking au village de l'Etang et la nécessité de réaliser un busage, le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise la moins-distante, soit l'Entreprise Joumard, pour un montant total de 4 576€ HT.

*Voté à l'unanimité.*